

Groupe de Travail – Etude de l'APD Mairie/Espace St Roch

2 février 2024

Architecte responsable du projet	Mr Negro
DAH	Mr Trouillet
Mairie de Rochebaudin :	Stéphane Galdemas et Edith Sylvestre
Commission PE	Christian Tribu et Yvette Bérard
ADSR	Henri-Michel Guignard et Françoise Domas-Chollet

Objet de la réunion :

Etude de l'APD présenté par Mr Négro pour les travaux Mairie et Espace St Roch

1. Logements communaux

Quelques modif mineures concernent l'agencement des logements au 1^{er} étage.

Pour le logement nord, DAH préfère supprimer le long couloir et mettre l'espace de vie au centre.

L'extrémité Est comportera 2 chambres (donnant au Nord et Sud) et une petite pièce supplémentaire. Il est fait remarquer que les sanitaires se retrouvent à l'opposé des chambres, à l'entrée du logement, mais ce choix a été fait pour éviter des installations susceptibles de provoquer des nuisances sonores et des infiltrations d'eau au-dessus de la mairie.

Quelques remarques mineures ont été faites pour l'aménagement du logement coté sud, mais ce sont des choix qui reviennent à DAH.

L'APD est approuvé par le groupe de travail

2. Mairie

Pas de modifications par rapport au projet initial

3. Facades du bâtiment Logement-Mairie

Pas de modification notable de la façade. Les volets actuels sont conservés pour garder l'apparence actuelle, et le principe des fenêtres avec imposte est conservé

Les fenêtres du rez de chaussée seront munies en plus de volets roulants pour ne pas avoir à manœuvrer les volets en bois. A l'étage, les fenêtres seront munies de rideaux isolants pour les fermer sans recourir aux volets

4. Espace St Roch

Pas de modification notable par rapport à l'avant-projet. L'accès principal par la place Achard avec création d'un sas a été abandonné pour rester dans le budget initial. L'accès principal se fera par le portail sud, et l'accès sur la place Achard sera traité comme issue de secours. Les portes seront vitrées pour participer à l'éclairage naturel de la salle. Les portes seront à deux vantaux dissymétriques pour respecter les réglementations d'accès. Le sol de la nef restera en l'état, ainsi que les parties de murs non isolées (cœur, absides, partie haute de la nef).

L'étude acoustique a permis de proposer un traitement acoustique en deux phases. Dans un premier temps en réalisant une isolation thermique et phonique de la nef jusqu'à mi hauteur environ, avec une prolongation sur une partie du cœur. Un complément sera mis en œuvre ensuite, si nécessaire, en ajoutant des éléments absorbants sous la voute de la nef. Ce complément de travaux pourra être réalisé plus tard, après mis en service de l'espace St Roch et un test en configuration réelle. Une participation d'orchestres de l'école de musique de Dieulefit a été envisagée à cette fin.

Le parvis sera à traiter avec le budget voirie pour s'assurer qu'aucun véhicule ne puisse stationner devant l'accès principal et l'issue de secours. Cela doit être fait en parallèle avec les travaux d'aménagement de l'espace ST Roch pour assurer la sécurité en cas d'évacuation d'urgence. La légère rampe d'accès de l'entrée principale sera traitée au même moment.

Une discussion est à faire rapidement pour choisir l'option de cloison verticale pour fermer le cœur. La paroi vitrée en accordéon nécessite un rail disgracieux lorsque cette cloison sera ouverte. Il est proposé de remplacer cette paroi vitrée par un rideau thermique avec un rail situé beaucoup plus haut, qui pourrait aussi servir de support technique pour des éclairages de scène. Ce rideau pourrait aussi avoir la fonction de rideau de scène pour des spectacles. La perte d'éclairage naturel coté cœur en configuration fermée est compensé par l'apport des portes vitrées de l'entrée sud ... Choix à discuter en commission et en conseil municipal.

C.Tribu